

Six années de pratique continue

Formation pratique offerte aux T.P.

Programme de développement professionnel

Ruban Argent

Pour obtenir le ruban Argent :

Être membre de façon continue depuis six ans

Avoir préalablement obtenu le ruban Bronze

Suivre l'une des formations suivantes :

- Cours en présentation orale
- 15 heures de formation technique liée au secteur d'activité du membre (Offerte par un établissement reconnu par le programme)

LE PDP : UN PROGRAMME

- Qui vous familiarise avec le système professionnel québécois
- Qui complète votre formation académique
- Qui accroît le prestige de votre titre professionnel
 - Qui vous démarque des autres
 - Qui favorise la reconnaissance du technologue professionnel
- Qui met en évidence vos compétences

Vos présentations techniques sont-elles complètes?

Dans quel ordre présentez-vous l'information?

Adaptez-vous l'écriture en fonction du destinataire?

De nos jours, la compétence technique seule ne suffit pas. Les habiletés de communication écrite sont tout aussi importantes dans la réussite professionnelle.

Ce cours est obligatoire pour tous les nouveaux membres. L'OTPDQ invite cependant tous ses membres admis avant l'instauration du PDP à suivre le cours de Rédaction de rapports techniques.

Les commentaires de ceux qui ont déjà suivi ce cours sont élogieux. Offert avec la collaboration de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, cette courte formation vous aidera à rédiger un rapport technique clair, concis et efficace. C'est un gage d'excellence auprès de vos employeurs et clients.

Pas besoin de se déplacer :

Le cours se donne à distance. Il nécessite environ une quinzaine de semaines d'études, à partir de votre foyer, à raison de trois heures par semaine.

Matériel complet fourni :

Le matériel pédagogique comporte un manuel de cours et un cahier d'exercices avec corrigés explicatifs. Il comporte également un accès facultatif à l'Internet. Un soutien par téléphone est aussi offert pour poser des questions à une personne-ressource.

Évaluation :

L'évaluation repose sur la réalisation de quatre travaux pratiques (rapports techniques). Il n'y a pas d'examen final à passer.

Horaire :

La formation étant dispensée à distance, vous pouvez vous y inscrire en tout temps.

Frais :

Les frais sont de 75,00 \$ (+ taxes) pour les membres de l'OTPDQ (Prix sujet à changement sans préavis).

Inscription par Internet directement à l'Université de Montréal à l'adresse suivante :

<http://www.formationadistance.umontreal.ca/redaction.html>

Inscrivez-vous dès maintenant!

Taillé sur mesure pour vous

Démarquez-vous de votre entourage

www.otpq.qc.ca


ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Tél. : (514) 845-3247 • 1-800-561-3459
info@otpq.qc.ca

1265 rue Berri, bureau 720
Montréal (Québec) H2L 4X4

Téléphone : (514) 845-3247
Sans frais : 1 800 561 3459
Télécopie : (514) 845-3643

Courriel : info@otpq.qc.ca

www.otpq.qc.ca


ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

En adhérant au système professionnel québécois, vous démontrez votre désir de viser l'excellence. La possibilité de faire partie d'un ordre professionnel n'est pas donné à tous. L'Office des professions du Québec accorde ce privilège à 50 professions réparties dans 45 ordres professionnels. Ce qui représente environ 300 000 professionnels. Et vous avez choisi **d'être l'un d'eux!**

Votre formation académique vous a apporté les connaissances requises pour travailler dans le domaine que vous avez choisi. L'adhésion à un ordre professionnel exige de plus d'adopter une attitude professionnelle. Votre titre professionnel ajoute un caractère officiel à toutes les tâches que vous exécutez.

Le Programme de développement professionnel (PDP) vise à mieux accueillir les nouveaux membres et à créer un sentiment d'appartenance au système professionnel québécois. Le PDP constitue une démarche d'apprentissage et d'encadrement permettant d'améliorer le savoir-faire et le savoir-être dans votre champ de pratique. Fort de cette attestation, vous êtes ainsi un professionnel crédible.

En progressant au sein de l'Ordre au fil des années, vous obtiendrez divers rubans métalliques à ajouter à votre permis d'exercice : ruban bronze, ruban argent, etc. Vous compterez alors parmi l'élite de la profession. Vous contribuerez à apporter un profil élevé aux diplômés des secteurs techniques.

Après avoir complété les différentes étapes, votre nom sera publié dans les publications de l'Ordre et dans certains médias. Votre professionnalisme sera souligné et mis en évidence auprès de votre employeur, de votre communauté et du monde des affaires.

À la suite de votre admission à l'Ordre, vous recevrez le Cahier du nouveau membre qui contient des informations portant sur :

- le Code de déontologie du technologue professionnel
- les règlements de l'OTPD
- le système professionnel québécois
- l'Ordre et son fonctionnement
- le Code des professions

Avant la fin de sa première année d'adhésion, le nouveau membre sera convoqué à la tenue d'un examen (sans frais) portant sur le fonctionnement de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, sur le Code de déontologie des technologues professionnels et sur le système professionnel québécois. L'examen est d'une durée de 3 heures. Il est gratuit et se tient dans toutes les régions du Québec. L'examen se tient à l'extérieur des heures normales de travail (soir ou fin de semaine). Un horaire des divers lieux des examens est affiché un mois avant sa tenue. Le membre peut choisir le lieu de l'examen qu'il préfère.

Toutes les questions trouvent leurs réponses dans les documents contenus dans le cahier remis au nouveau membre (vous y avez droit lors de l'examen). Les nouveaux membres ont également accès en tout temps au service d'aide du groupe de tuteurs de l'Ordre. On peut poser les questions par courriel à :

tutorat@otpq.qc.ca

À la fin de la première année, vous méritez :

- une mention certifiée de réussite à l'examen du système professionnel québécois
- une épinglette de l'OTPD

Ruban bronze

Avant la fin de la troisième année d'adhésion, vous devrez vous inscrire obligatoirement au cours par correspondance de Rédaction de rapports techniques.

Ce cours à distance est offert par l'Université de Montréal au coût très spécial d'environ 75 \$ (le prix peut changer sans préavis) que nous avons négocié pour les membres de l'OTPD. Vous vous inscrivez individuellement par Internet au moment le plus propice pour vous. Ce cours se complète dans le confort de votre foyer à votre propre rythme.

Pour information et inscription :

<http://www.formationadistance.umontreal.ca/redaction.html>

Après la deuxième année complète comme membre, vous bénéficiez :

- du droit de porter le jonc en argent du technologue professionnel

Après la troisième année comme membre, et une fois la formation suivie, vous recevrez de l'Ordre :

- un ruban bronze à accoler à votre permis d'exercice (trois ans de pratique)
- l'attestation du Programme de développement professionnel (PDP)

En prime :

- une lettre officielle sera acheminée à votre employeur, signée du président de l'Ordre
- une annonce attestant de votre réussite sera publiée dans les médias